

**1. GENERALITES**

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent l'offre, la vente et la livraison de tous les produits et/ou services (ci-après dénommés conjointement les « Produits ») réalisées par ou pour le compte de DSM Nutritional Products France SAS, sise 1, Boulevard d'Alsace, 68128 Village-Neuf, France, et ses affiliés (« DSM »), auprès du client (le « Client »); elles s'appliquent à toutes les transactions entre DSM et le Client.

1.2 En concluant un contrat sur la base des présentes CGV, le Client accepte l'applicabilité de ces dernières dans le cadre de toutes les transactions futures, y compris si cela n'est pas explicitement mentionné.

1.3 **DSM rejette explicitement l'applicabilité des éventuelles conditions générales du Client.** De plus, les présentes CGV annulent et remplacent tous les termes des devis, communications et accords préalables entre les parties, à l'écrit comme à l'oral, concernant la vente et la livraison des Produits; elles s'appliqueront de manière préférentielle, annuleront et remplaceront toutes les conditions, quelles qu'elles soient, de toute commande passée par le Client, ainsi que toutes les autres conditions éventuellement présentées par le Client. L'absence d'objection de la part de DSM aux conditions fixées par le Client ne saurait être interprétée comme une acceptation de ces dernières, quelles qu'elles soient. Ni le début de l'exécution des prestations ni la livraison par DSM ne saurait être considérés comme l'acceptation des conditions du Client, quelles qu'elles soient. Si les présentes CGV diffèrent des conditions du Client, elles constituent, ainsi que toute communication ou conduite ultérieure de la part de DSM ou pour son compte, y compris et sans s'y limiter la confirmation d'une commande et la livraison d'un Produit, une contre-offre et non une acceptation des conditions présentées par le Client. Toute communication ou conduite du Client confirmant un accord pour la livraison du Produit par DSM, ainsi que toute acceptation de la part du Client d'une livraison de Produits de DSM, vaut acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

1.4 La version actuelle des présentes CGV est disponible sur [www.DSM-NUTRITIONALPRODUCTS.COM](http://www.DSM-NUTRITIONALPRODUCTS.COM) et [WWW.UNLIMITEDNUTRITION-EU.DSM.COM](http://WWW.UNLIMITEDNUTRITION-EU.DSM.COM). **DSM se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. DSM notifiera toute modification au Client en lui envoyant la nouvelle version des CGV mettant en évidence les modifications et également en postant cette nouvelle version sur les sites Internet susmentionnés. Le Client disposera alors de 30 jours pour rejeter les CGV modifiées en avisant DSM. En l'absence de rejet par le Client des CGV modifiées dans ce délai, celles-ci prendront effet à expiration du délai précité. Les CGV modifiées s'appliqueront à partir de la date de prise d'effet. Elles s'appliqueront à toutes les transactions conclues entre DSM et le Client après cette notification.**

1.5 Toute communication électronique entre DSM et le Client vaudra comme original et sera considérée comme « preuve écrite » entre les parties. Seul le système de communication électronique utilisé par DSM servira de preuve concernant le contenu et les dates d'envoi et de réception de telles communications électroniques.

**2. DEVIS, COMMANDES ET CONFIRMATION**

2.1 Sauf mention contraire de la part de DSM, les devis qu'elle émet, quelle qu'en soit la forme, ne constituent pas un engagement envers DSM, mais une simple invitation pour le Client à passer une commande. Tous les devis émis par DSM sont révocables et peuvent être modifiés sans préavis. Les commandes ne constituent pas un engagement ferme tant qu'elles n'ont pas été acceptées par écrit par DSM (« Confirmation de commande »). DSM se réserve le droit de refuser une commande sans en indiquer les raisons.

2.2 Les offres de prix basées sur des quantités estimées ou prévues sont susceptibles d'être augmentées dans le cas où les quantités réellement achetées durant la période spécifiée seraient moindres que les quantités estimées ou prévues.

2.3 Chaque prestation est l'objet d'une transaction distincte et tout défaut de prestation est sans conséquences pour les autres.

**3. PRIX**

3.1 Les prix et devises des Produits DSM sont ceux qui figurent dans la Confirmation de commande.

Sauf accord contraire, les prix de DSM incluent un conditionnement standard, mais pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ni les autres taxes similaires, droits, prélèvements ou redevances applicables dans une juridiction donnée, prélevés dans le cadre de la transaction ou de la livraison du Produit (« Taxes »). Le montant des Taxes, quelles qu'elles soient, prélevées en rapport avec la vente du Produit au Client sont à la charge du Client et seront soit ajoutées à chaque facture, soit facturées séparément par DSM au Client. Si DSM accorde une remise, celle-ci s'applique uniquement à la prestation mentionnée dans la Confirmation de commande.

3.2 À moins que la Confirmation de commande indique un prix ferme, DSM se réserve le droit d'augmenter le prix des Produits non encore fournis si les facteurs déterminant le prix ont fait l'objet d'une augmentation. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter : matières premières et auxiliaires, énergie, produits obtenus par DSM auprès de tiers, salaires, cotisations à la sécurité sociale, redevances nationales, coûts de transport et primes d'assurance. DSM avisera le Client d'une telle augmentation, qui ne devra pas excéder l'augmentation des facteurs déterminant le prix.

**4. PAIEMENT ET SOLVABILITE**

4.1 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, le paiement s'effectue au comptant, de manière à être reçu par DSM dans les 30 (trente) jours suivant la date de facturation. Tous les paiements s'effectuent sans déduction d'aucune Taxe et sans aucune déduction de compensation ou autre créance à compenser, à l'exception des compensations de créances applicables/incontestées.

4.2 À l'égard du paiement du Produit, le respect des délais est essentiel. DSM pourra, sans préjudice de ses autres droits, exiger des intérêts pour tout retard de paiement, à hauteur de 12 % (douze pour cent) par an du montant facturé, à partir de la date d'échéance; ces intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours passés jusqu'au paiement complet de tous les montants dus. Tous les coûts et dépenses engagés par DSM pour le recouvrement (y compris, et sans s'y limiter, des honoraires d'avocat raisonnables, honoraires d'experts, frais de justice et autres frais de contentieux) seront à la charge du Client.

4.3 Dans ce cas, tout paiement effectué par le Client servira en premier lieu à régler les frais de justice et autres frais extrajudiciaires, ainsi que les intérêts accumulés. Il sera ensuite déduit de la créance en souffrance la plus ancienne, sans égards à un avis contraire de la part du Client.

4.4 Toute plainte concernant une facture doit être notifiée par écrit à DSM dans les 20 (vingt) jours suivant la date de facturation. Passé ce délai, le Client sera réputé avoir approuvé la facture.

**5. LIVRAISON ET ACCEPTATION**

5.1 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, toutes les livraisons de Produits s'entendent CIP (port payé, assurance comprise) jusqu'à destination. Le CIP s'entend tel que défini dans la dernière version des INCOTERMS publiés par la Chambre de commerce internationale de Paris, France, au moment de la Confirmation de commande (voir [www.iccwbo.org/incoterms](http://www.iccwbo.org/incoterms)).

5.2 Sauf mention contraire dans la Confirmation de commande, les dates et horaires de livraison de DSM sont des estimations et ne constituent pas une condition essentielle. DSM se réserve le droit de livrer les Produits mentionnés sur la Confirmation de commande en plusieurs envois et de les facturer séparément. Un retard dans la livraison d'un Produit ne dégage en aucun cas le Client de son obligation d'accepter ladite livraison, à moins qu'on ne puisse raisonnablement attendre du Client qu'il accepte un tel retard. Le Client sera alors tenu d'accepter les Produits et de régler le prix figurant sur la Confirmation de commande pour la quantité de Produits livrée par DSM.

**6. ANNULATION**

Tout rejet ou non-acceptation injustifiés des Produits, ainsi que toute annulation de la Confirmation de commande par le Client donne à DSM le droit d'exiger de la part du Client qu'il règle, en plus de tout autre dommage dû à une telle action :

(i) dans le cas de Produits ne pouvant raisonnablement être revendus par DSM à un

tiers, le prix des Produits figurant sur la Confirmation de commande ; ou

(ii) dans le cas de Produits pouvant être revendus par DSM, l'équivalent de 50 % (cinquante pour cent) du prix des Produits figurant sur la Confirmation de commande, à titre de dommages et intérêts, à moins que le Client puisse démontrer que les dommages réels pour DSM sont inférieurs à 50 % du prix ou qu'aucun dommage n'a été subi.

**7. EXAMEN ET CONFORMITE AUX SPECIFICATIONS**

7.1 À la livraison, puis tout au long des phases de manipulation, utilisation, mélange, altération, incorporation, transformation, transport, stockage, importation et (re)vente des Produits (« l'Utilisation »), le Client doit examiner les Produits et s'assurer que les Produits livrés sont conformes aux spécifications convenues, telles que mentionnées sur la Confirmation de commande, ou, en l'absence de spécifications convenues, qu'ils sont conformes aux spécifications les plus récentes utilisées par DSM au moment de la prestation (les « Spécifications »).

7.2 Toute réclamation au sujet des Produits doit être rédigée par écrit et être reçue par DSM sous 7 (sept) jours à partir de la date de livraison, pour ce qui est des défauts, défaillances ou manques qui seraient apparents lors d'une inspection raisonnable à la livraison ; et sous 7 (sept) jours à partir de la date à laquelle tout autre défaut (par ex. des vices cachés) a été ou aurait dû être apparent, mais en aucun cas au-delà de (i) 6 (six) mois à partir de la date de livraison des Produits ou au-delà de (ii) l'expiration de la durée de conservation des Produits, selon ce qui intervient le plus tôt. Toute utilisation des Produits sera considérée comme une acceptation sans réserve de ces derniers à compter de la date de livraison et comme une renonciation à toute réclamation ultérieure concernant les Produits.

7.3 Seule DSM est habilitée à déterminer si les Produits livrés sont conformes ou non aux Spécifications, en analysant les échantillons ou registres conservés par DSM et prélevés sur les lots ou les chaînes de production sur lesquelles les Produits ont été fabriqués, selon les méthodes d'analyse utilisées par DSM. En cas de désaccord entre les parties concernant la qualité d'un lot ou d'une chaîne de production des Produits fournis par DSM au Client, DSM soumettra des échantillons représentatifs desdits lot ou chaîne de production à un laboratoire indépendant raisonnablement acceptable pour le Client, afin que le laboratoire susmentionné détermine si le lot ou la chaîne de production en question respecte les Spécifications. Les résultats d'une telle analyse auront un caractère contraignant pour les parties et la partie qui ne pourra maintenir sa position en supportera les coûts.

7.4 Des anomalies sur une partie des Produits ne donnent pas le droit au Client de rejeter la totalité de la livraison, à moins qu'on ne puisse raisonnablement attendre de lui qu'il accepte les Produits sans défauts restants. Les réclamations, s'il y en a, ne dégagent pas le Client de son obligation de paiement, comme prévu à l'article 4 des présentes.

**8. TRANSFERT DE RISQUES ET DE PROPRIETE**

8.1 Les risques encourus par les Produits sont transférés au Client conformément à l'Incoterm applicable (voir article 5.1).

8.2 La propriété des Produits n'est pas transférée au Client et DSM en conserve la pleine et entière propriété légale tant que DSM n'a pas reçu le paiement complet des Produits, incluant les intérêts, pénalités et autres frais.

8.3 Dans le cas d'une résiliation sur la base de l'article 16, DSM pourra, sans préjudice de ses autres droits, exiger le retour immédiat des Produits ou saisir les Produits pour lesquels il peut invoquer une réserve de propriété.

**9. GARANTIE LIMITEE**

9.1 DSM garantit uniquement que les Produits respecteront les Spécifications à la date de livraison. Si et dans la mesure où l'état des Produits constitue un manquement à cette garantie, ce qui est déterminé conformément à l'article 7, DSM pourra, à sa seule discrétion et dans un délai raisonnable, soit réparer ou remplacer gratuitement les Produits, soit accorder au Client un avoir pour ces Produits d'un montant équivalent à la facture

d'origine. Par conséquent, l'obligation de DSM se limite seulement à réparer ou remplacer les Produits ou à faire un avoir sur les Produits.

9.2 L'obligation de DSM de réparer, remplacer ou faire un avoir sera conditionnée à la réception dans les délais par DSM de la notification de toute allégation de non-conformité des Produits et, le cas échéant, au retour des Produits conformément à l'article 7.

9.3 La garantie qui précède exclut et remplace toutes les autres garanties, déclarations ou conditions, qu'elles soient expresse, implicites, réglementaires, contractuelles ou autres, y compris et sans s'y limiter toute garantie de qualité marchande, d'adéquation ou de fiabilité pour n'importe quel usage, et l'absence de violation par toute réclamation des droits de propriété intellectuelle couvrant les Produits.

**10. RESPONSABILITE LIMITEE**

10.1 La responsabilité de DSM concernant une réclamation, quelle qu'elle soit, en relation avec les Produits ou leur Utilisation sera, pour chaque occurrence, limitée aux dommages directs pour le Client et ne saurait en aucun cas excéder le prix de vente du lot défectueux du Produit concerné.

10.2 DSM ne saurait être tenue responsable auprès du Client ou de toute autre personne des pertes ou dommages spéciaux, incidents, indirects, consécutifs ou punitifs, coûts ou dépenses du même type, incluant sans s'y limiter les dommages dus à une perte de clientèle, des ventes et bénéfices perdus, des retards de livraison, des interruptions de travail, des défaillances de la production, la détérioration d'autres marchandises ou autres, qu'ils surviennent dans le cadre ou non d'une violation de la garantie, d'un manquement contractuel, d'une fausse déclaration, d'une négligence ou autre.

**11. FORCE MAJEURE**

11.1 Aucune des parties n'est en aucune façon responsable de dommages, pertes, coûts et dépenses découlant de ou en relation avec tout délai, restriction, interférence ou non-respect des obligations envers l'autre partie dus à des circonstances dépassant son contrôle raisonnable, circonstances incluant sans s'y limiter les événements de force majeure, lois et réglementations, mesures administratives, ordonnances ou arrêtés du tribunal, séismes, inondations, incendies, explosions, guerres, terrorisme, émeutes, sabotages, accidents, épidémies, grèves, fermetures de sites, ralentissements économiques, perturbation du travail, difficultés à recruter ou obtenir les matières premières, manque ou défaillance des moyens de transport, pannes d'usine ou de machines essentielles, réparations ou maintenance urgentes, pannes ou pénuries des réseaux publics, retards de livraison ou anomalies sur les marchandises des fournisseurs ou des sous-traitants (« Force majeure »).

11.2 Dès la survenance d'un événement de Force majeure, quel qu'il soit, la partie impactée en informera promptement par écrit l'autre partie, en spécifiant la nature de l'évènement et la manière dont il va affecter la réalisation de ses obligations liées à la Confirmation de commande. En cas de retard, l'obligation de livraison est suspendue pour une période équivalente au temps perdu en raison de l'évènement de Force majeure. Toutefois, si un tel évènement venait à durer ou était prévu pour durer au-delà de 60 (soixante) jours après la date de livraison convenue, chacune des parties serait alors en droit d'annuler la partie concernée de la commande confirmée, sans que sa responsabilité soit engagée envers l'autre partie.

**12. MODIFICATIONS ET INFORMATIONS - EXONERATION DE RESPONSABILITE**

12.1 A moins que les parties aient convenu de Spécifications fermes pour une période donnée ou une quantité donnée de Produits, DSM se réserve le droit de changer ou modifier les Spécifications et/ou la fabrication des Produits et de remplacer de temps à autre sans préavis les matières utilisées pour la production et/ou fabrication. Le Client reconnaît que les données des catalogues DSM, fiches produits et autres publications descriptives distribuées ou publiées sur les sites Internet de DSM peuvent donc varier de temps à autre et ce, sans préavis.

12.2 Le Client ne doit recourir à et ne compter que sur sa propre expertise, son propre savoir-faire et

son propre jugement quant aux Produits et à leur Utilisation. Il peut consulter DSM, sans que cela crée d'obligations supplémentaires pour DSM. Le Client devra garantir et dégager DSM de toute responsabilité concernant d'éventuels dommages, pertes, coûts et frais, réclamations, revendications et responsabilités (y compris et sans s'y limiter les responsabilités produits) dus à ou en relation avec les Produits et leur Utilisation par le Client.

**13. RESPECT DES LOIS ET NORMES**

13.1 Le Client reconnaît que l'Utilisation des Produits peut être soumise à certaines exigences ou certaines limites en vertu de lois, ordonnances, règles, codes ou normes, incluant sans s'y limiter toutes les réglementations applicables en matière de (i) lutte contre la corruption et (ii) de commerce international, ce qui inclut notamment les embargos, le contrôle des importations et exportations et la liste des parties faisant l'objet de sanctions (« Lois et Normes »).

13.2 Le Client garantit expressément que ses employés, agents et sous-traitants s'abstiendront (i) d'accepter, promettre, offrir ou fournir, directement ou indirectement, tout avantage injustifié ou (ii) de conclure un accord, directement ou indirectement, (a) avec une entité ou une personne (y compris des représentants de gouvernement ou d'institutions contrôlées par un gouvernement) ou (b) en relation avec un produit, si cela constituait une infraction ou une violation des Lois et Normes applicables.

13.3 Le Client assume seul la responsabilité de (i) veiller au respect de toutes les Lois et Normes associées à l'Utilisation prévue des Produits et (ii) d'obtenir tous les permis et autorisations nécessaires à une telle Utilisation.

**14. ENTREPRISES INDEPENDANTES**

DSM et le Client sont deux entreprises indépendantes et la relation créée par les présentes ne saurait être considérée comme une relation principal-agent.

**15. INCESSIBILITE ET CHANGEMENT DE CONTROLE**

15.1 Aucune des parties ne peut céder ses droits ou obligations découlant de la Confirmation de commande sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'autre partie, sauf s'il s'agit pour l'une ou l'autre partie de céder ces droits et obligations à l'un de ses affiliés ou à une tierce partie acquérant la totalité ou une part substantielle de ses actifs ou de ses activités en lien avec les Produits.

15.2 DSM se réserve le droit de résilier la Confirmation de commande avec effet immédiat si, à n'importe quel moment pendant la durée de validité de la Confirmation de commande, une personne ou un groupe de personnes, étrangers à ceux qui contrôlent le Client à la date de la Confirmation de commande, acquièrent le contrôle du Client, à travers la propriété de titres avec droit de vote ou autrement. Le Client doit notifier une telle acquisition à DSM dans les 10 (dix) jours. DSM peut alors exercer son droit de résilier la Confirmation de commande en avisant le Client par écrit dans les 10 (dix) jours suivant la date de réception de la notification.

**16. SUSPENSION ET RESILIATION**

16.1 Si le Client ne respecte pas ses obligations envers DSM et qu'il n'est pas en mesure de garantir avant la date de livraison prévue qu'il les remplira ; ou si le Client devient insolvable ou incapable d'acquiescer ses dettes à leur échéance ou se retrouve en liquidation (pour une autre raison qu'une restructuration ou une fusion) ou si une procédure de faillite est intentée par ou contre le Client ; ou si un mandataire ou un administrateur est nommé pour gérer tout ou une partie substantielle des actifs du Client ou si le Client conclut un arrangement ou fait acte de cession au bénéfice de ses créanciers ; ou en cas de non-respect par le Client des Lois et Normes, alors DSM peut sans délai et par notification écrite, sans préjudice de ses autres droits :

(i) exiger le retour et reprendre possession de tous les Produits livrés qui n'ont pas été payés, tous les coûts liés à ce recouvrement étant à la charge du Client ; et/ou

(ii) suspendre ses prestations ou résilier la Confirmation de commande pour toute livraison de Produits en attente, à moins que le Client effectue le paiement anticipé au comptant des

Produits ou puisse assurer DSM du paiement ultérieur.

16.2 En cas d'évènement relevant de l'article 16.1, toutes les revendications en souffrance de DSM sont dues et doivent être payées immédiatement pour ce qui est des Produits livrés au Client et non récupérés par DSM.

**17. RENONCIATION**

L'omission de DSM de faire appliquer à un moment donné l'une des dispositions des présentes CGV ne saurait être interprétée comme une renonciation de DSM à ses droits d'agir ou de faire appliquer les conditions concernées ; les droits de DSM ne sont aucunement affectés si elle tarde ou omet de faire appliquer les dispositions concernées. La renonciation de DSM à faire valoir ses droits dans le cas d'un manquement du Client à ses obligations ne saurait être interprétée comme une renonciation à invoquer des manquements précédents ou ultérieurs.

**18. DIVISIBILITE ET AMENAGEMENTS**

Dans le cas où une disposition des présentes CGV serait jugée nulle ou inapplicable, cela n'affecterait en rien la validité et l'applicabilité des autres dispositions entre les parties et elle sera dissociée des autres. Les dispositions jugées nulles ou inapplicables seront remaniées de manière à correspondre à l'objectif économique et juridique des dispositions originales, dans les limites permises par la loi.

**19. PRESCRIPTION**

Sauf mention contraire ci-après, aucun recours ne peut être engagé par le Client s'il n'a pas d'abord avisé DSM par écrit d'une défaillance présumée de DSM dans les 30 (trente) jours après avoir constaté cette défaillance et si le recours n'est pas déposé par le Client dans les 12 (douze) mois suivant sa notification à DSM.

**20. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

20.1 Les droits et obligations des parties découlant de ou en relation avec la Confirmation de commande et/ou les présentes CGV sont régis par et interprétés et appliqués selon la législation de la France, sans égard aux dispositions du pays en matière de conflit des lois. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) du 11 avril 1980 ne s'applique pas.

20.2 Les parties conviennent que tout recours, poursuite ou procédure, quel qu'il soit, intenté par l'une des parties doit l'être exclusivement auprès des tribunaux compétents de Paris, France, sans restriction des droits de recours et sans préjudice des droits de DSM de soumettre l'affaire à tout autre tribunal compétent.

**21. DUREE D'APPLICATION**

Les droits et obligations découlant des présentes lient les parties et s'appliquent au bénéfice de ces dernières et de leurs successeurs et cessionnaires respectifs. Les parties veillent à ce que leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants légaux se conforment aux présentes CGV. Lorsqu'un ou plusieurs droits et obligations des parties arrivent à leur terme, pour quelque raison que ce soit, cela n'affecte pas les dispositions des présentes qui restent applicables au-delà de ce terme.

**22. RUBRIQUES**

Les titres des rubriques des présentes CGV sont insérés uniquement pour faciliter la lecture et ne préjugent pas de l'interprétation de ces dernières.

**23. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

23.1 Les droits de propriété intellectuelle en relation avec les Produits restent la propriété exclusive de DSM.

23.2 DSM n'a pas vérifié la possible existence de droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie auxquels la vente et/ou la livraison des Produits pourraient porter atteinte et DSM ne saurait être tenue pour responsable de pertes ou dommages dans ce cadre.

23.3 La vente de Produits ne confère, ni implicitement ni autrement, aucune licence d'un droit de propriété intellectuelle relatif à la composition et/ou aux applications des Produits ; le

Client assume explicitement tous les risques d'une atteinte portée à la propriété intellectuelle, quelle qu'elle soit, en raison de l'Utilisation des Produits, seuls ou en association avec d'autres matériaux ou au cours d'une opération de transformation.

**24. LANGUE**

La version originale des présentes CGV a été rédigée en anglais. En cas d'incohérence ou de contradiction entre la version originale et sa traduction, la version anglaise prévaut.